

COMITE SYNDICAL
Vendredi 15 mars 2019 - 15 H 30
SALLE DES ASSEMBLEES – HOTEL DE VILLE

Point 1/	- Délégations de vote	Page 1
Point 2/	- Désignation des secrétaires de séances	Page 2
Point 3/	- Communication du Président	Page 2
Point 4/	- Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 février 2019	Page 2
Point 5/	- Décision du Président	Page 2
Point 6/	- Budget primitif – exercice 2019 - approbation	Page 2
Point 7/	- Création d'un service mutualisé pour des prestations de développement économique	Page 7
Point 8/	- Création d'un poste d'animation pour gérer l'événementiel et les actions de communication / concertation au pôle métropolitain	Page 7
Point 9/	- Instruction budgétaire et comptable M4 – amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Page 8
Point 10/	- Convention entre le Pôle et l'Aduga	Page 9
Point 11/	- Approbation de l'avenant annuel 2018 relatif à la convention tripartite pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à l'échelle du pays du Grand Amiénois POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR	Page 10
Point 12/	- Nomination de représentants du Pôle Métropolitain à la Commission départementale d'aménagement commercial	Page 10
Point 13/	- Nomination d'un représentant du Pôle Métropolitain à la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Somme Aval	Page 11
Point 14/	- Nomination d'un représentant du Pôle Métropolitain au sein de la Fédération Nationale des SCoT	Page 11
Point 15/	- Nomination d'un représentant du Pôle Métropolitain au sein de la Commission Consultative relative à la prévention des Déchets	Page 12
Point 16/	- Nomination du Président de la Commission d'Appel d'Offres du Pôle Métropolitain	Page 12
Point 17/	- Question(s) diverse(s)	Page 12

Alain GEST :

Mes chers collègues si vous voulez bien prendre place.
Nous allons ouvrir la séance sans prendre de retard.

Point 1 – Délégations de vote :

Alain GEST :

J'ai reçu quelques délégations de vote.

Monsieur DEFLESSELLE a donné pouvoir à Monsieur SOMON
Madame FRANCOIS a donné pouvoir à Monsieur LEPERS
Madame FINET a donné pouvoir à Monsieur RENAUX
Monsieur HERNANDEZ a donné pouvoir à Monsieur GEST
Monsieur LOGNON a donné pouvoir à Monsieur VILLAIN
Monsieur LENGLET a donné pouvoir à Monsieur DESFOSES
Monsieur SAVREUX a donné pouvoir à Madame FOURÉ

Je ne sais pas s'il y a d'autres pouvoirs qui circulent ? Non on va s'en tenir là en ce qui concerne les délégations de vote.

Point 2 – Désignation des secrétaires de séances :

Alain GEST :

Pierre SAVREUX est normalement le plus jeune parmi nous mais il n'est pas là, en deuxième c'est Youssef AMARA qui est là lui et qui va être secrétaire de séance avec Joseph BLEYAERT étant le benjamin de nos aînés derrière Colette FINET.

Point 3 – Communication du Président :

Alain GEST :

On a reporté le point 11 de l'ordre du jour qui était un avenant annuel 2018 relatif à la convention tripartite pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à l'échelle du pays du Grand Amiénois. On fera également un avenant pour 2017 car nous n'avons pas retrouvé trace de ce dernier. Il est donc préférable de programmer ces deux points au Bureau du 5 avril et au Comité Syndical du 17 mai.

J'en profite pour vous dire que l'on a fait un travail de fond sur l'opération « droit des sols » et que l'on va être amenés à vous faire des propositions que je pense, extrêmement intéressantes. En revanche, il y a encore des règlements qui ne sont pas intervenus pour les années 2017 et 2018, je dis bien 2017 et 2018. On a là un document que Mme VAN DER HAEGHEN viendra nous présenter lors du prochain bureau.

Point 4 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 février 2019 :

Alain GEST :

Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal que vous avez eu déjà ? Non très bien.

Point 5 – Décision du Président :

Alain GEST :

Conformément à la délibération du Comité Syndical m'accordant délégation dans les formes prévues dans l'article 52.11- 2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions suivantes :

- Signature de la convention de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, on avait passé cela lors d'un conseil précédent.
- Signature de la convention avec la Préfecture de la Somme pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat. Idem.
- Signature avec la commune de Conty et la communauté de communes Somme Sud-Ouest de la convention tripartite relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols prenant effet au 01/01/2018.

Voilà pour les décisions que j'ai été amenées à prendre. Questions ? Non. Point suivant.

Point 6 – Budget primitif – exercice 2019 - approbation

Alain GEST :

Le Budget Primitif : avant de donner la parole à Michel VILLAIN qui va nous présenter cela, je dois dire que ce budget primitif, nous avons eu une longue réflexion avec des moutures successives. Moutures successives qui étaient notamment dues au fait que, lors de la constitution en quelque sorte du budget du Pôle Métropolitain, Frédérique CHARLEY et Emilie ont travaillé comme si on partait de 0 € ; ce qui fait que l'on a été amené à vous présenter une première puis une deuxième mouture et de faire arbitrer par la Conférence des Présidents, une solution qui a été retenue, je vous rappelle qu'il y avait 5 scénarii, on avait retenu le scénario 3 pour l'année 2019 et le scénario 5 pour l'année 2020, mais tout cela, c'était basé sur des chiffres qui n'étaient pas complètement affinés, le travail a été fait depuis, ils n'ont pas été affinés pour une raison essentielle c'est que l'on travaille sur un logiciel qu'ont découvert

Frédérique et Emilie, qui n'est pas trop compatible avec ce que vous avez l'habitude de faire et également, le fait, que pendant l'année 2018, la structure a fonctionné avec une personne qui, pendant six mois seulement, accordait ½ journée de travail à la structure ; ce qui fait qu'inévitablement, il y a eu des choses qui n'ont pas été enregistrées, il y a eu un certain nombre de choses qui font que maintenant, Frédérique a travaillé avec notamment les services de la trésorerie, de l'état, il s'est appuyé aussi sur certaines collectivités pour bien se pénétrer du fonctionnement du Pôle et de la comptabilité du Pôle, ce qui nous amène aujourd'hui, à vous faire une nouvelle présentation, j'ajoute que j'avais reçu entre temps une remarque de Laurent SOMON qui nous faisait valoir le fait que la proposition dernière qui a été faite, n'était pas celle qu'il agréé et donc, il demandait à ce que l'on réfléchisse à nouveau compte-tenu des difficultés financières que rencontrent toutes les structures intercommunales. Nous avons, donc, retravaillé à la lumière de cela mais aussi, à la lumière des éléments positifs que nous avons découverts et c'est pour cette raison, que je vais sans plus attendre, donner la parole à Michel VILLAIN.

Michel VILLAIN :

Merci, donc, si vous voulez, il y a deux méthodes :

Soit, je n'ai pas le numéro de page, mais vous avez l'examen du BP 2019 un résumé en dépenses de fonctionnement et en recettes ainsi qu'en investissements.

Je vous propose de lire celui-là, si vous voulez je peux entrer plus dans le détail après article par article. Sur le point 6, vous l'avez l'examen du budget.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT se montent au total à :	2.016.232 €
• Frais généraux	277.779 €
• Santé	70.510 €
• Insertion / Emploi	12.000€
• Mobilité	69.657 €
• Développement Economique	166.108 €
• Conseil de Développement en Commun	10.000 €
• Tourisme	145.022 €
• PCAET	238.365 €
• SCOT	150.898 €
• Les Services Mutualisés	45.675 €
• ADS	343.000 €
• Frais de Mission des Elus	10.000 €
• Charges financières	2.400 €
• Dépenses imprévues	5.000 €
• Virement à la section Investissement	54.600 €
• Dotation aux amortissements	218 €
• Dépenses d'investissements	54.818 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENTS se monte à :	2.071.050 €

Les recettes maintenant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2.016.232 €
• Santé / Insertion / Emploi	56.200 €
• Mobilité	38.128 €
• Développement Economique	87.790 €
• Conseil de Développement en Commun	Pas de recette
• Tourisme	48.976 €
• PCAET	107.967 €
• SCOT	20.000 €
• Les Services Mutualisés	45.675 €

• Financement des actions	338.496 €
• Contributions	850.000 €
• ADS	343.000 €
• PCAET : c'est la participation d'Amiens Métropole :	80.000 €
• Recettes d'investissements :	54.818 €
• Virement de la section de fonctionnement	54.600 €
• Amortissement des immobilisations	218 €
RECETTES FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENTS	2.071.750 €

Equilibré avec les dépenses.

Ça c'est le résumé, si vous le souhaitez, je peux rentrer dans le détail dans la présentation traditionnelle des budgets.

Article par article, est-ce que vous souhaitez que je poursuive.

Alain GEST :

Ce que tu peux ajouter ce que cela signifie pour les communautés de communes, la communauté d'agglomération, les cotisations, tu as le tableau.

Michel VILLAIN :

Les cotisations, vous avez le tableau, donc :

↔ La communauté d'agglomération Amiens Métropole, la contribution statutaire est de :	512.870 €
↔ La contribution des actions est de :	43.312 €
↔ Nord Picardie :	50.380 €
↔ La contribution des actions est de :	42.312 €
↔ Somme Sud-Ouest :	58.870 €
↔ La contribution des actions est de :	42.312 €
↔ Nièvre & Somme :	44.720 €
↔ La contribution des actions est de :	42.312 €
↔ Pays du Coquelicot :	53.780 €
↔ La contribution des actions est de :	42.312 €
↔ Avre Luce Noye :	35.390 €
↔ La contribution des actions est de :	42.312 €
↔ Val de Somme :	41.450 €
↔ La contribution des actions est de :	42.312 €
↔ Grand Roye :	52.540 €
↔ La contribution des actions est de :	42.312 €
Soit un total des contributions statutaires pour :	850.000 €
Soit un total des actions :	338.496 €

Soit un total de : 1.188.496 €

Alain GEST :

Sur la page, je pense que vous avez la même chose que moi, sur la page où il y avait les contributions des communautés, vous avez deux colonnes, vous l'avez ça aussi ? Est-ce que tout le monde a cela, parce que je ne sais jamais qui a ça et qui ne l'a pas. Vous avez ce que Michel vient de lire.

Alors ce qu'on vous propose de faire, c'est que l'on va intégrer au moment du compte administratif, on va intégrer un apport du résultat de fonctionnement de l'année 2018. Parce qu'on pensait partir de zéro, comme je vous le disais

tout à l'heure, et en vérité, on a une possibilité de combien exactement. Non ça c'est ce qu'on décide d'affecter. Pardon, 163.000 € et on propose d'affecter une partie de cela, 92.000 € ; ce qui permettrait de faire baisser les cotisations, je prends un exemple au hasard : Communauté de Communes Nord Picardie de 42.312 à 30.812 €. Ça veut dire que s'agissant de la partie contributions sur les actions, vous avez, je vous rappelle, qu'on a fait un choix, c'est de faire une présentation en double c'est-à-dire, d'abord de prendre la contribution statutaire et d'ensuite y ajouter les actions et la répartition qu'on avait faites au départ, qui avaient été validées, je le répète par la conférence des Présidents et qui ne donnait pas satisfaction, au moins à Laurent SOMON, on vous la re-présente aujourd'hui, mais on sait, aujourd'hui, qu'on va pouvoir baisser les contributions-actions dès 2019 bien sûr pour les ramener, non pas à 42.312 mais à 30.812 pour tout le monde. Puisque c'est une partie en 2019, que l'on divise en 8, de manière équivalente, c'est ce sur quoi on s'est mis d'accord pour 2019 et donc, vous avez une cotisation qui baisse par rapport aux propositions qu'on vous avait faites. Il se trouve qu'en faisant cela, on baisse d'un peu plus de 10.000 €. Et entre la solution numéro 5 et la solution numéro 3, il y avait 10.000 € d'écart pour par exemple Nord Picardie. Là, la différence, c'est qu'on est en capacité d'intégrer un solde positif à la structure que l'on ne connaissait pas au moment où on vous a fait la première proposition de budget. Est-ce qu'on est clair, si non ou si oui, posez toutes les questions que vous voulez. Laurent.

Laurent SOMON :

Juste, je vous remercie pour la prise en compte du courrier que j'ai envoyé. J'aurais aimé faire quelques précisions sur ce sujet, d'abord de rappeler le contexte dans lequel j'avais écrit ce courrier. La dernière fois, lorsqu'on s'était réuni, j'avais fait remarquer que les DM1 et DM2 du budget 2018 étaient tout à fait surprenantes puisqu'elles étaient toutes les deux supérieures au budget primitif. On m'avait dit qu'il était effectivement compliqué d'avoir une vision claire sur le budget de l'organisme compte-tenu des modifications de personnels et aussi, de l'utilisation d'un ordinateur où, une seule personne, manifestement, savait s'en servir. La deuxième chose, c'est que je voulais aussi corriger un peu ce qui a été dit page 6 du compte-rendu, où il a été dit, où même vous, Monsieur le Président, avait dit que même 10.000 €, ça devait être facile à trouver.

Alain GEST :

Oui

Laurent SOMON :

C'était un petit peu simple, parce qu'en fait, moi, c'était 510.000 € grosso-modo que j'avais à trouver.

Alain GEST :

Pardon ?

Laurent SOMON :

C'était 510.000 € que j'avais à trouver puisque vous savez qu'il y avait la sortie des 5 communes qui rejoignaient pour partie Amiens Métropole et pour l'autre, le Val de Somme et que j'avais une perte d'environ 500.000 € de dotations et de fiscalités. Donc, ça ne faisait pas du tout seulement, 10.000 € à trouver pour mon budget 2019, la CCTNP est bien au moins à 510.000 € et si je prenais avec l'analyse que m'avait faite Roland SALGERO grâce notamment à l'action du Pôle Métropolitain ou de l'Aduga précédemment, c'était pour 2019, il fallait que je trouve 1 million d'euros sur 17 millions de fonctionnement, je ne vous explique pas la difficulté qu'il y a, eu égard, des montants d'investissements que l'on souhaitait faire dans cette communauté de communes. Voilà je voudrais remettre un petit peu les choses, quand même, dans le bon sens. Donc, je me réjouis effectivement, qu'on y voit un peu plus clair dans le budget et qu'on s'aperçoive aujourd'hui qu'il y a un excédent de 2018, qui était passé je ne sais où, en tout cas qu'on a retrouvé, tant mieux et qu'on puisse en faire bénéficier, pour qu'il y ait une certaine équité, en termes de difficultés que peuvent rencontrer l'un ou l'autre, parce que nous ne marchons pas sur le même pied d'égalité, nous n'avons pas les mêmes compétences, nous n'avons pas été tous impactés de la même manière par les réformes institutionnelles et donc, je me réjouis encore une fois que ça a été pris en compte, mais je le répète encore une fois, ce n'est pas uniquement 10.000 € que la Com de com Nord Picardie devait trouver mais c'était au minimum 510.000 €.

Alain GEST :

Bon, à ceci, je répondrais deux choses.

D'abord, tu avais posé la question la dernière fois sur le budget, la difficulté est toujours la même, comme tu n'es pas toujours présent lors des votes décisifs, c'est toujours quand même un peu délicat. Mais tout le monde sait ici, que quand on avait voté le budget 2018, on avait dit un budget totalement provisoire car en cours d'année, il y aura un passage du syndicat mixte antérieur au Pôle Métropolitain, qu'il y a des actions qui vont entrer et donc, qu'on ne sait

pas du tout, et qu'on remodelera complètement le budget en cours d'année, d'où les budgets supplémentaires qu'on a votés.

Deuxièmement, je comprends très bien les difficultés que tu peux connaître suite à la mise en place des fusions de communautés de communes mais ça n'a strictement aucun rapport avec la gestion du Pôle Métropolitain.

La différence, encore une fois, oui mais attends, nous aussi on prend en compte un certain nombre d'éléments, mais là, en l'occurrence, je répète, entre les deux formules qu'on avait présentées, il y en avait 5 mais les 2 qui retenaient principalement l'intérêt de tout le monde, entre les deux formules, il y avait très exactement 10.000 € d'écart. Bon, voilà, il se trouve qu'effectivement on a une lecture beaucoup plus claire de la situation financière de la structure et que l'on peut se permettre, effectivement, de diminuer la participation de tout le monde. Très bien. Mais il n'empêche que l'écart, je le répète, était de 10.000 €.

Après, comment dirais-je, il faudrait quand même faire une nouvelle fois remarquer qu'il y a des contributions parmi celles-ci qui sont très importantes aussi et que, si on avait retenu, dès cette année, le scénario 5, c'était faire avaler par Amiens Métropole, 400.000 € de cotisations supplémentaires, pour le Pôle Métropolitain, je ne parle pas du reste, pour le Pôle Métropolitain.

Donc, il faut, qu'à un moment donné, tout le monde prenne en compte les choses.

Je rappelle qu'une fois de plus, il y a du personnel mutualisé qui vient d'Amiens Métropole.

Je rappelle, c'est la ligne qui a été citée, que bien évidemment, comme nous avons budgété une ligne, pour prendre en compte le Plan Climat Air Energie, nous la transférons au Pôle Métropolitain, 80.000 €, donc, je pense, véritablement, il faut que l'on soit équitable pour tout le monde, prendre en compte, effectivement, les difficultés des uns et des autres.

Je pense que toutes les Communautés de Communes sont concernées et peuvent subir, effectivement, le contrecoup de différentes mesures qui n'ont rien à voir avec la création du Pôle Métropolitain. C'est pour cette raison que j'avais indiqué que si c'était une affaire de 10.000 € je les trouverais et je persiste et je signe. Voilà, bon, évidemment, les 500.000 € par ailleurs, c'est une autre affaire et ça n'est pas le pouvoir du Pôle Métropolitain de rentrer dans cette analyse-là sans que pour autant, je nie la difficulté qui doit être celle de la structure que tu présides, voilà ce que je voulais donner comme précision.

Y-a-t-il d'autres remarques, questions, etc. ? Oui, Michel.

Michel VILLAIN :

Oui je voudrais juste ajouter qu'on a eu connaissance de l'excédent à reporter le lendemain de la dernière réunion, puisque Frédérique et Emilie ont rencontré les services de la trésorerie, le lendemain, je crois, même de la réunion.

Alain GEST :

Oui Laurent.

Laurent SOMON :

Je voudrais juste rappeler qu'un budget doit être sincère et c'est normal que vous ayez retrouvé et que vous incluiez les excédents que vous allez retrouver, si excédents vous avez retrouvés. Moi, je veux bien entendre ce que tu dis, on ne va pas polémiquer, mais on est dans un Pôle Métropolitain, c'est pour travailler ensemble. Si on ne prend pas compte les environnements des uns et des autres, et qu'on ne se l'explique pas et qu'on n'en tient pas compte, moi je vous le dis, c'est qu'on ne part pas forcément d'un bon pied. Les difficultés sont telles, les réformes sont telles, les obligations sont telles, qu'aujourd'hui, selon, l'état « sanitaire » des uns et des autres, et bien les difficultés ne sont pas les mêmes, et que, si on veut marcher à marche forcée par rapport à celui qui va le plus vite, moi qui ai des petites jambes, je sais que je vais rester derrière, ça l'a déjà été à l'armée, ça le sera peut-être demain au Pôle Métropolitain.

Alain GEST :

Oui mais tout ça est parfaitement compréhensible, je dis simplement, que s'agissant de la structuration au Pôle Métropolitain, nous avons par exemple, pris en compte des compétences que vous auriez dues normalement assumer individuellement, c'est le cas du Plan Climat Air Energie par exemple. A cela dans ton courrier, tu faisais allusion au fait que quand on ne peut pas, on reporte l'application d'un texte de loi, c'est le cas de la Loi sur le Handicap, beaucoup de retards pris, je n'en disconviens pas. Ça n'est pas l'optique que nous avons pris à savoir de différer la réalisation du Plan Climat Air Energie, dont je rappelle que, s'agissant d'Amiens Métropole, nous avons déjà du retard, nous avons déjà du retard, et donc, le travail que l'on a fait, va servir à tout le monde et en tout cas à la partie qui nous concerne au sein même du Pôle Métropolitain, il y a toujours possibilité de dire, on ne fait pas mais là ce n'est pas une question de simplement dire « tiens est-ce qu'on a l'opportunité de faire telle ou telle chose ? » c'est l'application de la Loi, et c'est la raison pour laquelle où j'ai dit depuis le départ : « Attention ! Le Plan Climat Air Energie, nous ce que l'on fait, c'est un état des lieux, et donc on va faire un plan, il va falloir faire très attention à ce que l'on met dedans parce que

derrière, ça entraîne d'autres dépenses » comme la plupart du temps d'ailleurs quand il y a une Loi à appliquer, il faut bien le dire.

Donc, après, ça n'est pas, je le répète une nouvelle fois, la compétence du Pôle.

Ça n'est pas la compétence du Pôle Métropolitain de mettre en œuvre, à moins qu'on en décide, mais si après, vous préférez que ce soit, chacune des Communautés de Communes qui met en œuvre, il vous appartiendra à ce moment-là d'appliquer la Loi ou de ne pas l'appliquer.

Voilà, ici, on a choisi d'appliquer la Loi en réalisant le Plan, après il faudra la mise en œuvre, on n'était pas, non plus, à l'extrême limite, obligé de réviser le SCoT. C'est une possibilité qui nous est donnée au bout de 6 ans, on n'est pas obligé. Bien entendu.

Donc, après, si tout le monde considère qu'il faut mettre le frein sur les dépenses parce qu'on ne peut pas, ça peut être un choix, ça n'est pas aussi, jusqu'à présent, ce qui a été décidé, voilà, mais ça peut être un choix effectivement.

Le budget tel qu'on le présente, je le rappelle, qu'on a pris comme année de référence 2017 et regardez la part que prennent les actions par rapport au fonctionnement global de la structure et encore une fois, sur le PCAET par exemple, vous savez très bien que l'évaluation a été faite et qu'il aurait coûté par structure autour de 90.000 € ; on le fait à 8 et pour environ 250.000 €, c'est ça ? Donc évidemment, qu'il y a une économie d'échelle parce qu'on le fait. Et d'ailleurs, quand on travaillait sur la Politique du Droit des Sols, c'est la même chose, moi je veux aboutir à des économies d'échelle, sinon ça ne sert à rien de mutualiser. C'est une évidence aussi.

Autres questions ?

Non pas de questions ?

Franck ?

Franck BEAUVARLET :

Comme tu parles du PCAET, je voulais te dire que ce matin, on avait validé l'appel d'offre qui avait été lancé par la Fédération d'Electricité en groupement de commande et là, où on s'était dit, ça nous coûtait 150.000 €, la bonne surprise c'est qu'on en est arrivé à 114.150 € donc la preuve étant qu'en mutualisant nos services et nos EPCI, ça nous permet de faire des économies.

Alain GEST :

Alors, en ce qui concerne le budget tel qu'il vous a été présenté et avec les modificatifs donc qu'on appliquera, est-ce qu'il vous agrée ou est-ce qu'il y a des voix contraires ? Pas de voix contraires. Abstentions ? Il n'y en a pas, donc le budget est adopté.

Point 7 – Création d'un service mutualisé pour des prestations de développement économique

Alain GEST :

Qui présente ça ? Frédérique c'est vous ? Ou quelqu'un d'autre ? C'est Alain BABAUT ? En fait c'est très simple, c'est le fait que nous avons eu une demande de la part de la Communauté de Communes Avre Luce Noye et par ailleurs, de la Communauté de Communes du Grand Roye pour chapeauter un poste de Développement Economique qui sera intégralement financé par les deux Communautés de Communes en question, donc c'est un service mutualisé pour ces deux Communautés de Communes qui n'ont pas de personnel adapté et qui nous ont proposé de porter un poste qui est intégralement financé par leurs cotisations respectives c'est-à-dire 33.000 € chacun. Voilà le biais de la proposition.

Y-a-t-il des questions ? Ça a été vu en commission Alain ? D'accord.

Pas de questions ? Pas de problèmes ? Donc on avale le recrutement maintenant de la personne en question pour un total de salaires, déplacements, moyens informatiques, mission de 66.000 €. Voilà pour ce point-là.

Point suivant.

Point 8 – Création d'un poste d'animation pour gérer l'événementiel et les actions de communication / concertation au pôle métropolitain

Alain GEST :

A la lumière du budget que l'on vient de voter, ce budget comprend évidemment la possibilité de créer un poste d'animation pour gérer l'événementiel et les actions de communication / concertation du pôle, pour la partie PCAET mais pas uniquement, jusqu'à présent on avait différé la création de ce poste, tant que l'on ne savait pas budgétairement si on pouvait le faire, dans le dispositif, tel qu'on vous l'a présenté, il y a 5 minutes, on peut

effectivement créer ce poste d'animation pour gérer l'événementiel et les actions de communication / concertation. Je n'ai pas la bonne page, donc évidemment, c'est un montant de 45.300 € / an, c'est un contrat à durée déterminée de 3 ans, vous avez formation BAC + 3 et coût annuel chargé estimé à 45.300 €.

Questions ? Pardon ? Ah oui, c'est vrai, mais j'ai oublié que Brigitte FOURE était là pour ça ? Donc, désolé, mais voilà l'objet du point numéro 8.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non, je mets aux voix. Oui, Laurent ?

Laurent SOMON :

Quelle est la fonction exacte de ce poste ?

Alain GEST :

Ou Brigitte ou Frédérique ou Jean-Michel ?

Jean-Michel MAGNIER :

Une partie de la réponse, c'est que ne serait-ce que pour le SCoT, il y a obligation d'aller dans les EPCI présenter le travail qui a été fait, salle d'expositions, pareil pour la population, donc, il y a des obligations qui nous demandent de faire de la publicité, de la communication par rapport à ce qui est fait, par rapport aux travaux, aux différentes étapes, donc il faut quelqu'un pour gérer ça, comme l'a fait à l'époque l'Aduga pour l'expo qui s'est baladée à l'époque pour les réunions publiques et pour les réunions aux Com de Com qu'on a pu faire. C'est une partie de la fiche de poste de ce personnel.

Alain GEST :

L'autre partie concerne le PCAET, c'est à peu près la même chose je crois. C'est ça, et puis, le reste, c'est le reste de la communication du Pôle Métropolitain, je dirais, et des événementiels qui peuvent se produire exemple, le prochain ce sera la mise en place du Conseil de Développement, bon voilà.

Frédérique CHARLEY :

J'ajoute quelques éléments. Effectivement, aujourd'hui, on a organisé un premier évènement, qui était les Assises du Pôle Métropolitain, on va avoir un évènement qui concerne le Conseil de Développement, on souhaitait organiser avec l'Aduga, les Assises de la Mobilité Autonome, on a bien sûr des actions très très importantes comme l'a dit Jean-Michel et comme vous l'avez dit, Monsieur GEST, qui sont des actions de concertation très importantes sur le volet PCAET, sur le volet SCoT, donc ce sont des moments dans la vie de la structure très importants, et il en va de soi qu'il faut associer au plus près les territoires pour co-construire ce projet de territoire que constitue le SCoT et dont fait partie aussi l'action sur le PCAET. Et après sur toutes les autres thématiques, que ce soit sur la Mobilité, sur le Développement Economique, on a besoin aussi d'exercer une présence en termes de communications, ne serait-ce que de gérer un site internet. Aujourd'hui, la structure ne bénéficie pas de site internet. Il faut communiquer, associer, concerter, donc, ce poste-là est essentiel pour la vie de la structure.

Alain GEST :

Voilà le détail de ce poste-là. D'autres questions ? Non ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Non. Qui s'abstient ? Non. Il est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Point suivant et point 9.

Point 9 – Instruction budgétaire et comptable M14 – amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles
--

Alain GEST :

C'est l'instruction budgétaire et comptable M14. Michel VILLAIN.

Michel VILLAIN :

Oui, il s'agit de se prononcer, vous savez qu'en M14, on a l'obligation d'amortir les immobilisations corporelles et incorporelles, il s'agit de se prononcer, il y a d'ailleurs 218 € si j'ai bonne mémoire sur ce budget déjà, il s'agit de se prononcer sur les durées d'amortissement, vous l'avez à la page suivante, je crois.

- Pour les immobilisations incorporelles à l'exception des logiciels, il est proposé 5 ans
- Pour les logiciels, 3 ans
- Le matériel outillage d'incendie défenses, 6 ans

- Le matériel outillage de voirie, 6 ans
- Autres matériels outillage technique, 6 ans
- Installation générale, agencement, 10 ans
- Matériel de transport, ça c'est ma voiture de fonction, 8 ans
- Matériel de bureau et informatique, 5 ans
- Mobilier, 10 ans
- Autres immobilisations corporelles, 5ans

Ce sont des durées que l'on retrouve généralement.

Alain GEST :

Donc voilà, il y avait lieu de se déterminer sur cette mise en œuvre de la M14, ça suscite sans doute beaucoup de passion parmi vous et des questions ? Non ? Pas de problème ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Point suivant, c'est la convention entre le Pôle Métropolitain et l'Aduga.

Point 10 – Convention entre le Pôle et l'Aduga
--

Alain GEST :

Vous savez qu'on a transformé le syndicat mixte en Pôle Métropolitain et qu'on a décidé de s'appuyer sur l'Aduga pour l'accompagnement technique, par exemple, sur le SCoT pour sa mise en œuvre, son suivi, son évaluation, l'accompagnement du rôle de personnes publiques associées du syndicat, et dans les maîtrises d'ouvrage d'études stratégiques pour le Pôle. Ce sont les deux axes majeurs des points sur lesquels on demande à l'Aduga de nous apporter ses compétences.

Vous savez que :

- l'Aduga s'investit aux différentes échelles territoriales dès lors que ça peut recouvrir une dimension stratégique pour le Pôle notamment dans la mise en œuvre du SCoT,
- il y a aussi l'assistance au PLUi,
- dans le cadre des réflexions partenariales, l'Aduga assure aussi le suivi et la mise à disposition de ressources de données, de cartographies, de notes analytiques,
- pilote la réalisation d'enquêtes, des enquêtes-ménages par exemple, déplacements, le comportement d'achats, les modes de vie, il y a eu aussi des études sur la vie étudiante,
- l'Aduga anime des espaces d'échanges et de débats

Le Pôle Métropolitain souhaite continuer bien sûr à la réalisation du programme du travail partenarial conduit par cette dernière et pour ça, il faut apporter une subvention dont le montant est en rapport avec les contenus du programme de travail. La relation entre l'Aduga et ces collectivités est régie par un article du code de l'urbanisme « Au-delà, le cadre juridique régissant les subventions versées par les personnes publiques aux associations mentionne que les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 €, c'est le cas, donnent lieu de manière obligatoire à la conclusion d'une convention précisant l'objet, la durée, le montant et les modalités de versement.

C'est très exactement ce que l'on vous propose ici, nous avons effectivement une convention dont vous devez avoir le détail dans le document qui vous a été adressé et qui peut être signé d'un côté, par le Président du Pôle Métropolitain et de l'autre, par le Trésorier de l'Agence de développement, pour qu'il n'y ait pas de signature identique.

Voilà, donc, il y a le contenu de la convention, si vous voulez que je le fasse, je donnerai lecture du contenu mais si vous souhaitez que je m'en dispense, je m'en dispenserai.

Y-a-t-il des questions sur cette convention entre l'Aduga et le Pôle Métropolitain ?

Jean-Jacques STOTER.

Jean-Jacques STOTER :

Pas vraiment une question mais une prudence. Je pense qu'en tant que Trésorier, je ne prendrai pas part au vote. Je suis Trésorier qui reçoit l'argent.

Emilie LERIVEREND :

Est-ce que je peux me permettre, juste une précision par rapport à la délibération qui a été envoyée dans le dossier, j'ai apporté une modification dans celle qui sera à vraiment signer, à savoir que vous étiez autorisés à signer la convention comme précédemment ainsi que tout acte s'y rapportant. Je me suis renseignée et il est préférable de préciser aussi cet élément-là.

Alain GEST :

Voilà la précision étant donnée, est-ce que vous avez des questions sur cette convention ? Pas de questions, pas d'observations ? Je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Nous étions au point numéro 10, le 11 a été retiré de l'ordre du jour.

Point 11 – Approbation de l'avenant annuel 2018 relatif à la convention tripartite pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à l'échelle du pays du Grand Amiénois

Point retiré de l'ordre du jour

Point 12 – Nomination de représentants du Pôle Métropolitain à la Commission départementale d'aménagement commercial
--

Alain GEST :

Nous avons après un certain nombre de nominations à faire.

Tout d'abord, s'agissant de la Commission Département d'Aménagement Commercial.

Sur ce point, d'ailleurs, je crois que Laurent m'avait interrogé aussi là-dessus, me semble-t-il, sur la composition de la commission, non ?

Laurent SOMON :

Par rapport à ce qui s'est passé pour la nomination du CDAC, la décision qui est celle du Pôle Métropolitain, deux remarques :

D'abord, c'est une commission qui décide un peu de la vie du Pôle Métropolitain, c'est une première remarque même si c'était l'habitude, ce que m'a répondu Alain, ça avait été toujours comme ça. La deuxième, plus gênante, je lui en ai fait part, vendredi dernier, c'est que le Président de la Commission, est aussi le pétitionnaire et en même temps, juge et partie, d'un avis que rend la commission pour le compte du Pôle Métropolitain, et ça, quelque part, ça peut être ambigu. En tout cas, on est, dans ces cas-là, juge et partie. Voilà c'est ce que j'avais à dire.

Alain GEST :

Sur le premier, pour être complet sur les remarques et les réponses, que je t'ai formulées, il faut savoir comment ça se passe en clair. La Commission Départementale d'Urbanisme Commercial, on reçoit les éléments ou l'invitation même, je crois 6 jours avant la réunion, il est donc matériellement impossible de convoquer dans des règles légales le Conseil d'Administration du Pôle Métropolitain, et quand j'ai dit que ça c'était toujours passé comme ça, il avait été créé déjà dans le mandat précédent, une Conférence économique qui était chargée d'étudier les dossiers, dans le délai de 6 jours qui nous est imparti. Et donc, la seule chose qu'on a changée, c'est qu'on s'est dit pourquoi faire une Conférence Economique alors qu'on a une Commission Economique. Avant très sincèrement, il n'y avait pas de commission.

C'est la raison pour laquelle on a donné cette charge à la commission, qui, par ailleurs, prend l'attache de l'Aduga sous l'angle analyse du SCoT.

Et quant à la deuxième question que tu poses, il se trouve que cette fois-ci, effectivement, le pétitionnaire était aussi le Président de la Commission, mais ce n'est le cas à tous les coups, qu'il y a eu un débat, d'après ce qu'on m'a dit, moi je n'y ai pas participé, mais un débat fourni, que certains, ont même, me semble-t-il, d'après les échos que j'en ai eus, évolué en cours de réunion sur leur point de vue et que le point de vue retenu par la commission a été défendu par Claude DEFLESSELLE pendant la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial avec le résultat que vous connaissez sans le connaître, enfin, il est normalement secret, mais avec le Courrier Picard, en a donné les résultats.

Il se trouve que je ne sais pas faire autrement sincèrement, je n'ai aucun obstacle à faire une autre formule que vous pourriez me proposer mais je ne sais pas réunir un Conseil d'Administration dans un délai de 6 jours et donc, la seule

solution, déjà c'est compliqué de mettre en place la Commission en l'espace de 6 jours, parce que là, à la limite, je ne sais même pas si Alain l'a su un peu plus tôt lui ?

Alain BABAUT :

Non, non c'est arrivé et tout le monde a eu les éléments en même temps.

Ce n'est pas la première fois puisque je rappelle qu'on est quand même au quatrième projet, donc, il y a eu des précédents, et à l'époque, c'est moi qui animais la Conférence Economique, ça a toujours été comme ça et ça n'avait pas, à l'époque, posé de graves problèmes.

Alain GEST :

Non, je pense que l'essentiel, c'est que tous ceux qui veulent participer dans la Commission Economique, toutes les Communautés sont représentées. C'est pour cela qu'on a trouvé que c'était relativement équitable, mais encore, une fois, si vous avez une autre solution, moi je suis preneur mais je n'en vois pas. J'ai déjà suffisamment pesté contre la Préfecture parce que quelquefois, ce n'est même pas 6 jours, on n'a même pas un délai de 6 jours, or, ce sont, et là je rejoins, Laurent SOMON, ce sont quand même des décisions qui ne sont pas neutres et on sait très bien, qu'on en aura d'autres à trancher qui ne seront pas nécessairement dans le secteur du Val de Somme.

Donc voilà, je trouve que le système de délai de 6 jours est trop faible par rapport à l'importance des projets que l'on doit étudier, mais je n'y peux rien, c'est la loi qui a imposé 6 jours, et la Préfecture s'y tient, n'essaie pas d'aller au-delà, je n'ai jamais vu de convocations qui soient arrivées plus tôt. Je rappelle, en plus, parce que c'est utile, vu tout ce qui est dit sur le sujet, que votait ce jour-là la Commune de Villers Bretonneux, la Communauté de Communes du Val de Somme, le Pôle Métropolitain, les représentants des Maires, le représentant des Communautés de Communes ou d'Agglomération, le Département, la Région, normalement le CAUE qui était là, je crois, et il n'y avait pas de consommateurs, mais quand on observe les choses, on s'aperçoit que la Commission est rarement au complet, sans doute, essentiellement pour des causes d'indisponibilités, et je rappelle, en plus qu'au-delà de la Commission Départementale, il y a toujours un recours possible devant la Commission Nationale, après, ce n'est pas moi non plus qui fait la composition de la Commission Départementale.

La ville d'Amiens, et Amiens Métropole qui sont pourtant concernés par ce projet, n'ont pas été amenés à participer au vote.

Alors, ce que je vous propose, c'est de désigner Claude DEFLESSELLE et Joseph DEBART, comme c'était le cas jusqu'à présent ; Claude DEFLESSELLE, en titulaire et Joseph DEBART en suppléant. Pourquoi on fait ça ? Parce que jusqu'à présent, je crois qu'Alain BABAUT était le représentant des Intercommunalités, et comme il était représentant des Intercommunalités, il fallait qu'on présente quelqu'un d'autre.

Donc je vous propose Claude DEFLESSELLE et Joseph DEBART.

Y-a-t-il des oppositions à cela pour la composition de la CDAC ? Non pas d'opposition, pas d'abstention ? Ok, donc ensuite, il y a la nomination d'un représentant du Pôle Métropolitain à la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Somme Aval.

Point 13 – Nomination d'un représentant du Pôle Métropolitain à la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Somme Aval

Alain GEST :

Là on vous propose de reconduire la désignation de Joseph BLEYAERT. D'accord. Est-ce qu'il y a des oppositions ? J'ai bien dit la fois précédente, j'ai bien dit Joseph DEBART parce qu'entre Joseph on peut se planter.

Donc cette fois-ci, c'est Joseph mais BLEYAERT.

Tout le monde est d'accord ?

Point 14 – Nomination d'un représentant du Pôle Métropolitain au sein de la Fédération Nationale des SCOT

Alain GEST :

A la Fédération Nationale des SCOT, il est proposé de reconduire la désignation de Jean-Michel MAGNIER.

Y-a-t-il des questions ? Des observations ? D'autres candidats ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est entériné.

Point 15 – Nomination d'un représentant du Pôle Métropolitain au sein de la Commission Consultative relative à la prévention des Déchets

Alain GEST :

A la Commission Consultative relative à la prévention des Déchets, nous proposons de reconduire, Monsieur DURIEUX. Pas de problème, il en est ainsi décidé.

Point 16 - Nomination du Président de la Commission d'Appel d'Offres du Pôle Métropolitain

Alain GEST :

Alors, par ailleurs, il convient de désigner pour la durée de ce qui reste du mandat, un membre du Pôle Métropolitain pour assurer la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres. Jusqu'au passage en Pôle Métropolitain, c'était Christian VLAEMYNCK qui occupait cette fonction, mais il n'est plus aujourd'hui délégué auprès du Pôle Métropolitain et on vous propose de désigner Joseph BLEYAERT.

S'il en est d'accord, bien entendu. Bon, c'est important d'avoir un homme d'expériences. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette nomination ? Non, de toute façon, la commission d'Appel d'Offres n'est pas susceptible d'intervenir tous les matins, mais il faut que nous en ayons une et un Président.

Voilà ce qu'il en est des nominations, j'en ai terminé sauf erreur de l'ordre du jour.

Y-a-t-il des questions diverses ?

Jean-Jacques STOTER.

Point 17 – Questions diverses :

Jean-Jacques STOTER :

Oui Président, j'ai été bien sage, j'ai tout écouté et je n'ai rien dit.

Je vais essayer de me rattraper maintenant dans l'ordre des questions diverses.

D'abord, et vous l'imaginez bien devant vous, évoquer ce pourquoi je suis vice-président, c'est-à-dire le Conseil de Développement en Commun. Ce Conseil de Développement en Commun dont vous avez déjà parlé le 21 février, assez longuement, je vous rappelle quand même au passage, sa composition, elle est basée sur deux collèges : un collège de personnes des territoires qui comprend 45 membres, c'est-à-dire que chaque Communauté de Communes désigne 5 membres possibles du CDD, pour Amiens Métropole Communauté d'Agglomération, c'est 10, le premier collège à 45 et puis, un deuxième collège, j'espère d'une trentaine de personnes.

Si je reviens sur cette composition, c'est que depuis la décision que nous avons prise de faire en sorte que ce CDD soit justement en commun, c'est-à-dire qu'on l'a mis à l'échelle de notre Pôle Métropolitain, cela veut dire que, si je peux m'exprimer ainsi, c'est de dispenser chaque EPCI de faire son propre Conseil de Développement tant il nous semblait important que ça puisse être à l'échelle d'un territoire vaste et pertinent comme celui du Pôle.

Toutefois, depuis le mois d'octobre, qu'elle n'a pas été ma surprise de constater la difficulté à obtenir de chacun des établissements, chacune de ces communautés de communes, une liste avérée de 5 personnes qui viendraient apporter leur éclairage, leur expertise, leur compétence sur notre territoire.

Pour être tout à fait franc, à ce jour, c'est-à-dire maintenant 6 mois après la création du Pôle Métropolitain, j'attends toujours de certaines communautés de communes qu'elles complètent la liste des 5 noms voire qu'elles la créent ; ce qui ne va pas sans poser de problèmes dans les relations qu'on peut avoir avec la société civile, et je vous avoue très franchement que, c'est quand même important qu'on puisse montrer l'attachement qui est le nôtre, d'avoir un éclairage de ces représentants de la société civile par rapport aux problématiques d'élus et des problématiques que notre grand territoire peut rencontrer que ce soient sur des domaines de compétences ou d'actions que nous avons retenus.

Donc, en ce qui concerne la composition, je ne vais pas ici faire la liste des bons ou des mauvais élèves, chacun, je pense, saura que le territoire dont il a été beaucoup question aujourd'hui doit encore compléter sa liste et un autre aussi, qui a été fréquemment nommé comme le sait mon voisin, doit tout à fait nous fournir des noms.

D'autant que, si le 21 février, il avait été annoncé une possibilité d'un lancement, cette fois-ci, c'est confirmé avec les agendas des uns et des autres, et que ce lancement officiel, en tout cas la réunion, pour la première fois des membres de ce CDD, de ce Conseil de Développement, interviendra le 16 Avril et vous avez dû recevoir un premier mail, qui était simplement un mail pour sauvegarder la date, pour noter la date, qui vous indique que cela se fera sur un créneau qui a été pensé de 12h à 18h30 – 19h pour tenir compte, justement, des impératifs de tout le monde et de ramasser dans le temps, un premier de convivialité rapide de midi à 15h avec justement le collège des Territoires, de façon à remettre en perspectives ce qu'est un CDD, ce qu'est le Pôle Métropolitain, comment on va fonctionner et

puis, ensuite, à partir de 15h30 jusqu'en fin de journée, des témoignages d'experts qui apporteront leurs visions sur notre territoire actuel et futur pour qu'on puisse en fin de cet après-midi, installer, pour qu'Alain GEST, Président puisse totalement dire, voilà maintenant ça y est, le CDD en Commun, il existe, il est composé, il est là, merci et on va avancer tout le monde ensemble.

Ce qui m'amène à parler, après cette composition que je viens de vous rappeler, du fonctionnement.

Alors, il ne faut pas oublier que ces membres du CDD sont des membres bénévoles, ce ne sont pas des gens qu'on convoque etc. ce sont des gens qui s'investissent mais qui ne sont pas, contrairement à ce que j'entends de la part de Franck, ne sont pas des élus, qui ont un mandat, ce sont des gens qui, à un moment donné, donnent un peu de leur temps, ou comme je l'ai dit tout à l'heure, de leur compétence pour nous accompagner, et il est envisagé, ça je l'ai déjà dit dans cette enceinte, que l'on puisse, non pas comme ça se faisait trop souvent précédemment, avoir un éclairage de ce CDD parce qu'ils se seront autosaisis d'un problème ou d'une problématique, on va dire plus génériquement, mais que ce soit vraiment par saisie de nous, du Pôle Métropolitain où on demandera à ce CDD de pouvoir nous éclairer, nous accompagner, nous faire part de leurs remarques sur tel ou tel sujet.

Alors, je sais que déjà, mon voisin sur le secteur de la Santé a déjà demandé, alors même que le CDD n'existe pas encore officiellement, mais sur un secteur sur lequel il s'était précédemment bien investi celui de la santé, a demandé qu'il puisse contribuer aux travaux et apporter leur éclairage sur le Plan de Santé Régional 2, et je crois même qu'une date au mois de juin est déjà prise pour une réunion où les membres du CDD pourraient être là. Je ne voudrais pas être plus long, mais seulement sur le mode de fonctionnement, le Président du CDD par intérim m'a fait passer juste avant le démarrage de notre séance, une petite note me disant « l'idéal serait que les présidents de commissions, les vice-présidents, puissent penser lorsqu'ils réunissent la commission à inviter deux membres du CDD, qui seraient bien sûr, là à titre consultatif éventuel, qui serait plutôt même des observateurs, ce qui permettrait après où on leur demande d'intervenir ou de réfléchir ou de nous apporter leur regard, qu'ils soient déjà un peu sensibilisés à la réflexion qui a amenée à ce qu'on les sollicite.

Donc, je vous le dis, mes chers collègues, vice-présidents, dans vos commissions, quand vous les réunirez, alors ça sera peut-être beaucoup plus simple après quand le CDD sera installé, on saura qui s'occupe plus précisément de la Santé, de l'Insertion, de la Mobilité, pour faire rapide, du Tourisme, etc. ça sera sans doute plus facile à ce moment-là, mais ayez, déjà, s'il vous plaît, en tête d'avoir cela.

Et puis, un dernier point, et je ne serais pas plus long, Président, et merci de m'avoir laissé la parole.

Le dernier concerne, le financement, c'est un peu le nerf de la guerre, vous avez tous en tête et vous avez vu les échanges sur la constitution du budget, vous avez pu aussi noter que cette compétence, c'est une compétence que le Pôle Métropolitain a prise d'avoir un CDD en Commun, c'est de loin, celle qui, dans le budget en tout cas, est annoncée la moins onéreuse puisqu'une ligne budgétaire de 10.000 € a été ouverte. Bon je pense que vous le comprenez bien, cette ligne c'est parce que, j'ai parlé tout à l'heure de bénévoles, il n'y a pas de chargés de missions, d'attachés, il n'y a pas de frais de personnel, mais pour autant, il y aura quand même des dédommagements de frais de déplacements, parce qu'on n'imagine pas que ces personnes qui viennent et qui nous accompagneront y compris dans nos territoires, et dans les réunions plénières quelquefois, on n'imagine pas qu'on puisse au moins les défrayer.

Donc cette ligne de 10.000 € pour une année, qu'on va dire peu complète, sera déjà très juste pour cette année et la remarque qui a été faite par le Président du CDD par intérim, c'est qu'il aimerait voir évoluer ses chiffres même si l'on sait bien qu'il est difficile de trouver, de mobiliser de l'argent public, mais je ne doute pas qu'on trouvera moyen d'augmenter cette ligne soit en fin d'année soit pour maintenant en 2020.

Merci de m'avoir écouté, et merci aux territoires qui ne m'auraient pas encore donné leurs 5 noms de le faire avec une certaine célérité.

Alain GEST :

Je ne puis faire autrement que d'appuyer la demande répétée de Jean-Jacques STOTER que j'ai moi-même formulé à plusieurs reprises y compris par écrit, je sais bien que ce n'est pas facile mais je demande à ceux qui ne l'ont pas encore fait de faire l'effort nécessaire. Youssef puis Jean-Michel.

Youssef AMARA :

Merci, Président, Jean-Jacques, Mesdames, Messieurs, Président du CDD qui sont au fonds de la salle, tout d'abord, je suis l'un des premiers à demander l'intervention du CDD pour son éclairage sur le PRS 2 (Plan Régional Santé) présenté par l'ARS qui est sorti au mois de juillet, pour nous apporter un éclairage là-dessus. En même temps, je suis mal placé parce que nous-mêmes en com de com, au niveau du bureau communautaire, nous avons décidé, suite à une fusion très problématique sur notre territoire, avec une intervention souvent répétée des uns et des autres, pour apaiser le climat sur notre territoire, et en arrivant en fin de mandat, il est vrai que la décision du bureau communautaire a été de dire, sur la proposition de son Président, « voilà sur ce mandat, il n'y aura pas de désignation faite dans ce comité de réflexion », donc voilà, je suis désolé mais je n'ai pas mesure aujourd'hui, ni mandat, ni de

noms à vous apporter, puisque la décision est vraiment d'apaiser dans un premier temps politiquement notre territoire, il ne faut pas l'oublier, c'était assez violent, vous pouvez le relire dans la presse assez régulièrement. Notre mission c'est de terminer le mandat en apaisant le climat, et une fois que le climat sera apaisé d'aller consulter la société civile.

Alain GEST :

J'ai bien noté cela, que le climat va s'apaiser. La justice va s'en charger d'ailleurs.

Jean-Michel MAGNIER :

Oui dans un tout autre domaine, ça fait plusieurs semaines qu'on voit les gilets jaunes dans la rue, et tous ceux qu'on peut croiser, ou même la population, tout le monde, nous réclame de plus en plus de service public.

Je voudrais ici interpeller l'assemblée, car on est quand même nombreux à représenter un territoire assez important de ce qui se prépare et notamment, aux centres des finances publiques, puisque tous les directeurs de centres ont été reçus par leur Direction Départementale, il y a une quinzaine de jours, et on leur a annoncé des choses. On leur a surtout dit de ne pas le dire à personne, mais il y en a quand même qui ont parlé à leur personnel qu'il y avait autour, donc aujourd'hui ça se sait, il y a eu une grève aussi mardi, par rapport à cela.

Donc, je voulais quand même vous signaler que sur 23 Trésoreries, il devrait en 2022, n'en rester que 5.

Qu'aujourd'hui, il y a 4 services publics fonciers, il n'y en aura plus qu'un. Il y a 4 services d'impôts des entreprises, il n'y en aura plus qu'un. Il y a 5 services des impôts des particuliers, il n'y en aura plus qu'un.

Et que les Trésoreries pourraient être transformées en maison de services au public, ou soit en des agences comptables. Et on a même été plus loin que ça, on a même dit à certains, comme il ne va rester que 5 Trésoreries, ceux qui veulent, ils peuvent commencer à chercher du travail ailleurs.

Je veux dire qu'aujourd'hui, c'est quand même un démantèlement complet de ce service public alors que tout le monde souhaite que le service public reste en place. Aujourd'hui, ça veut dire que s'il n'en reste plus que 5, ils seront à Amiens, Abbeville, Albert, Péronne et puis dans le Vimeu, ça veut dire que tout ce service qu'on avait aussi bien pour les particuliers que pour les collectivités, on va faire quoi, on va faire comment, même si comme tu dis, on pourra peut-être avoir des personnels mis à disposition dans les collectivités mais les collectivités vont les accueillir gracieusement, pour le service de l'Etat, donc plus de loyers à payer, plus d'électricité, plus de chauffage, plus de tout ça quoi. Autant d'un côté on dit OK, tout le monde souhaite que le service public reste, on dit OK on vous entend, et puis de l'autre côté, vous avez des services les Directions, les Services Départementaux, Régionaux voire Nationaux, qui vous disent « Ne vous inquiétez pas dans 3 ans, il n'y a plus rien qui existe ». Donc, moi je souhaiterais qu'on puisse faire au moins une motion, et de dénoncer un petit peu ce démantèlement, encore une fois du service public et vous invitez, chacun, dans vos collectivités propres à aussi prendre cette motion, pour faire voir que de temps en temps, les élus peuvent prendre aussi position et dire qu'il y en a un petit peu marre qu'on est toujours en train de tout démonter.

Alain GEST :

Bon sur ce point précis, je n'avais aucune information de cette nature, j'imagine donc que c'est la réponse à la sortie du Grand Débat mais s'agissant de ta proposition de faire une motion, moi, j'ai une position assez habituelle, j'essaie déjà d'éviter des sujets de cette nature, déjà à Amiens Métropole, on évite complètement, les motions, les vœux, etc. sauf quand ça concerne directement et très concrètement, la collectivité, parce que nous n'avons pas été élus directement. Nous sommes des élus indirects. Bon, maintenant si vous souhaitez qu'on fasse une motion sur ce plan, qui est d'ailleurs, pour le moment, d'après ce que je comprends, une information sous le manteau, qui n'est pas avérée. Vous savez, c'est une pratique gouvernementale, pas nécessairement de ce gouvernement, mais assez courante, de lancer des ballons comme ça pour voir un peu comment ça réagit et puis, après, on fait complètement autre chose. Donc, j'avoue, vu que ce que tu nous annonce, bon, c'est vrai que ce n'est pas tout à fait conforme à l'attente d'une partie des français qui se sont exprimés et qui veulent de la proximité, ça c'est une évidence, maintenant, moi je préférerais que si l'on fait quelque chose, on le fasse sur quelque chose de véritablement avéré.

Jean-Michel MAGNIER :

Moi j'invite tous les présidents de com de com qui ont une Trésorerie dans leur territoire, d'aller rencontrer le Directeur et lui demander un petit peu ce qu'il s'est dit à cette fameuse réunion. Vous verrez, mais bon, moi, c'est simplement pour apporter une information, il y a quand même quelque chose qui se trame et ça va faire mal.

Alain BABAUT :

(Début inaudible) Regrouper à partir du mois de septembre tous les hôpitaux à Amiens et toutes les maisons de retraite à Abbeville et c'est pour cela, qu'au niveau local, à Corbie, elle va partir au 1^{er} avril, elle nous quitte, donc on aura une phase de transition, pour déboucher sur quoi, on n'en sait rien.

Alain GEST :

Oui Laurent.

Laurent SOMON :

Oui, juste une remarque, évidemment c'est des bruits qui courent mais seulement des bruits qui courent parce qu'effectivement, tous les ans, le Directeur Départemental des Finances Publiques vient me rencontrer pour me signaler, m'avertir des fermetures qu'il va faire, je trouve ça très gentil surtout quand c'est après coup et qu'on vient de voter et même de signer, et même le Pôle Métropolitain, le Schéma Départemental d'Accessibilité aux Services Publics sans qu'il n'y ait de concertation auparavant, comprenez qui pourra, on fait un Schéma, tout le monde s'en fout et chacun fait à sa mode et en particulier, l'Etat.

Donc, moi, je pensais interpeler Madame la Préfète sur ce sujet, qu'il y ait une concertation en amont : qu'est-ce qui se trame, comment on peut en discuter et quelles sont les bonnes ou mauvaises raisons pour lesquelles, il souhaite se réorganiser. Mais qu'on ne soit pas mis devant un dictat eu égard qu'aujourd'hui les gens veulent de la proximité, ils se plaignent de la disparition des services publics, en particulier en milieu rural, évidemment, et peut-être avant de faire une motion, une manifestation, peut-être déjà d'aller discuter sur la méthode pour qu'on puisse être informé un petit peu des orientations que souhaite prendre le gouvernement en ce domaine.

Alain GEST :

Bien, tu me parais bien habiller en tant que Président du Département pour faire ce genre de démarche. Je dois dire, à titre d'informations, je voulais vous dire, en ce qui concerne Amiens Métropole, nous nous positionnons pour expérimenter la suppression, justement, de l'étape Trésorerie, pour le mandatement de nos factures.

C'est effectivement d'abord une demande très forte depuis quelques temps de l'association d'élus à laquelle nous sommes membres France Urbaine, et les événements que nous vivons actuellement, font que ça nous a confortés encore dans ce sens et donc, on expérimentera ça. En tout cas, on a fait candidature pour expérimenter cela parce que c'est vrai, on a un peu le sentiment d'avoir un doublon de contrôle qui est parti d'un principe comme d'habitude qu'il faut laver plus blanc que blanc, parce qu'il y a certainement des voyous chez les élus. Donc, on est arrivé à un système qui est extrêmement lourd et qui pénalise le délai de paiement des factures. Enfin voilà, pour le reste, moi je n'ai pas d'opposition dans la démarche mais je pense que le Président du Département peut être, avec sa Conférence Départementale, à même de faire ce genre de chose.

Autres questions diverses ? Il n'y en a pas.

Je lève la séance, je vous souhaite une bonne fin de journée.